Cultivons la Solidarité

Solidarité PAYSANS BRETAGNE

Que pouvons-nous faire pour changer les choses ?

Claude Lefebvre et Michel Pottier—SP 29

Depuis plusieurs années, la demande sociétale est forte pour une réorientation de l'agriculture vers plus de local, plus de bio.

Pourtant, de nombreux écueils créent une tendance opposée. À la moindre crise économique, on pousse le consommateur à ne voir que le prix le plus bas. Si certaines régions consentent à soutenir une agriculture paysanne voire bio, du côté européen les choix portent depuis les années 1970 vers la réduction du nombre d'exploitations agricoles et son corollaire leur agrandissement. L'objectif actuel est d'atteindre en 2050 et pour tout le territoire français 280 000 « fermes », surtout productrices d'énergie dite verte (méthanisation, agri-voltaïsme, agro-carburant...) (*). Avons-nous déjà oublié que nourrir l'humanité est l'acte de production le plus efficient ?

Dans ses accompagnements, Solidarité Paysans observe les efforts menés par les jeunes générations pour créer d'autres « possibles ». Pour cela, ces jeunes s'appuient avec confiance sur les institutions organisatrices de la profession (CDOA, SAFER...). Mais l'accueil par ces structures peut être emprunt de méfiance. Par ailleurs, un comportement hostile se reflète chez certains propriétaires, au point de laisser faire une exploitation irrégulière de leurs terres…

De plus, nous ne pouvons que constater la difficulté d'un grand nombre d'agriculteurs à concilier économie, pénibilité et volume de travail, multi-compétences... Solidarité Paysans accompagne de plus en plus de jeunes installés (moins de cinq ans). Nous pouvons donc raisonnablement nous poser la question : pourquoi un tel fossé entre leurs rêves et la « dure réalité » ? À quel moment le fil se casse-t-il ? Devons-nous remettre en cause le cursus de formation et son contenu ou bien simplement le système (financier surtout) dans lequel on les entraîne ? Par exemple, pourquoi imposer une performance de rentabilité immédiate – assortie d'un salaire - alors même que l'expérience prouve que la plupart des projets nécessite plusieurs années avant d'être rentable ?

Il est à noter que, le manque d'expérience est la première cause d'échec ou de difficultés importantes pour les maraîchers. Nombre de ceux qui s'en sortent déclarent avoir réalisé, à minima, deux cycles complets de production chez un maraîcher professionnel avant l'installation (**). A cela s'ajoute le poids de la PAC. Une sorte de système pervers a été mis en place : au lieu de soutenir, de façon pratique, la recherche d'autonomie des fermes, on ne cesse de distribuer des aides financières de façon à rendre les exploitants dépendants de ces soutiens très « volatils ».

Les choses pourront-elles continuer ainsi ? Que pouvons-nous faire pour les changer ?

(*) *Source : https://agriculture.gouv.fr/decarbonation-de-lenergie-utilisee-en-agriculture-lhorizon-2050*
(**) Source : Joseph Argouarc'h – Formation SP à Rostrenen le 24 mai 2022

Mai 2023
N° 78

Dans ce numéro :

Edito : P 1

Changer les choses ?
Claude Lefebvre
Michel Pottier

Pages centrales P 2

Assemblée Générale — 13/04/23
Elisabeth Chambry

L'installation P 3
Pascal Pommereul

Dernière page P 4

Témoignage de bénévoles à l'AG
Bruno Servel

Réforme des tribunaux
Martial Philippe

Solidarité Paysans de Bretagne
17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 30 46 91

Collège Côtes d'Armor
93, bd Édouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Bureau de Rostrenen
32 rue Marcel Sanguy
22110 Rostrenen
Téléphone:02 96 24 58 49

Collège Morbihan
Cité de l'agriculture—Bureau 71
12 av Borgnies Desbordes—BP398
56009 Vannes
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ille et Vilaine
17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère
Hôtel d'Entreprises
325 rue Pierre et Marie Curie
29510 Briec
Téléphone: 02 29 20 08 09

Directeur de Publication :
Paul RENAULT
ISSN: 1632-6660
http://www.solidaritepaysans.org

Imprimerie : EDITO 22
24 rue de Paris
22000 SAINT BRIEUC

Assemblée Générale—13 avril 2023 **Elisabeth Chambry**

Près de 90 participants pour cette édition 2023, rejoints par nos invités l'après-midi. Une journée riche en temps d'échanges et d'information qui a démarré par la présentation de l'activité de l'année 2022.

Présentation de l'activité 2022

Nouveaux Appels	Côtes d'Armor	Ille et Vilaine	Morbihan	Finistère	Région
2020	41	34	30	24	129
2021	48	63	28	29	168
2022	52	57	22	22	140
Nbre de suivis total	**Côtes d'Armor**	**Ille et Vilaine**	**Morbihan**	**Finistère**	**Région**
2020	118	90	67	66	341
2021	119	104	73	84	380
2022	119	116	55	92	382

Un niveau important d'activité pour l'association : on est proche de celle de l'année la plus forte (2019 : 384 accompagnements).
On observe des évolutions sensibles dans la nature des productions des exploitations accompagnées avec une diminution de la part des exploitations laitières par rapport à 2021 (-11%) et une augmentation des exploitations en maraîchage qui représentent près de 12% des accompagnements. Cette situation est en lien direct avec la conjoncture : dégradation des marchés en production maraîchage bio et amélioration des prix en production laitière.
L'augmentation des fermes bio observée en 2021 se confirme avec 126 fermes bio accompagnées (contre 89 en 2021).

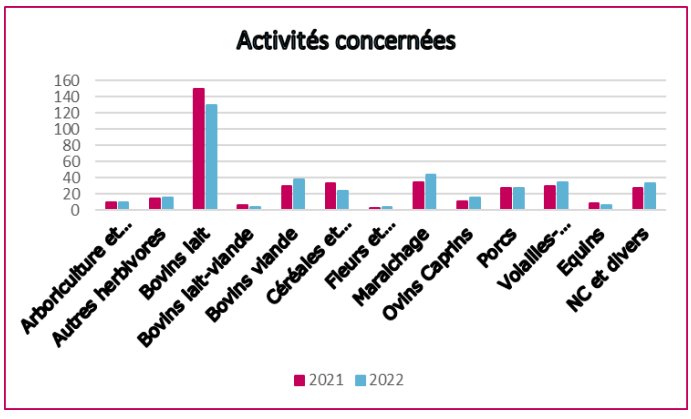

En lien avec la thématique de l'après-midi, nous observons que 40% des situations correspondent à des installations de moins de 10 ans.
Cela s'accentue en ce qui concerne les fermes en bio : 40% des accompagnements sont des installations de moins de 5 ans.

Personnes installées depuis :	Région	22	35	56	29
0-2 ans	43	6	14	8	15
2-5 ans	75	26	24	12	14
5-10 ans	69	18	20	9	22
>10 ans	220	62	65	42	51
NC ou autre situation	55	38	5	0	11
Total	**462**	**150**	**128**	**71**	**113**

Les actions collectives

1) La formation

Six thèmes de formation ont été abordés : l'écoute et la communication, l'accompagnement face aux résistances, l'activité maraîchage, la plateforme collaborative, la PAC et la conjoncture, les procédures collectives.

2) L'accueil des nouveaux bénévoles, l'engagement des bénévoles

L'arrivée de bénévoles est toujours très dynamique avec 24 nouveaux accueillis dans les différentes équipes départementales. Un temps convivial a rassemblé plus 60 bénévoles et salariés les 6 et 7 octobre à Plouguernével.

3) Les actions de communication et d'information

A chaque fois que possible l'association a répondu aux sollicitations à deux niveaux :
- Organisation d'intervention pour des organismes partenaires et des établissements d'enseignement : CIVAM (35), CIAP (22-35), CFTA de Montfort (35), Lycée du Nivot (29), CDJA Lannilis (29), Lycée de Kernilien (22), Lycée de Caulnes (22) .
- Articles dans les journaux : Télégramme, Ouest France, Paysan Breton.

4) Les partenariats les plus actifs en 2022

Le travail engagé avec l'ADAGE 35 et le CIVAMAD 56, sur le thème des accompagnements concertés s'est poursuivi.
Les partenariats habituels ont aussi été très actifs avec la MSA (2 caisses bretonnes), le Secours Populaire, le réseau des groupements d'agriculteurs bio, …

5) Le projet d'amélioration des conditions de logement

Le soutien de la Fondation Abbé Pierre a permis à Solidarité Paysans de développer l'accompagnement sur cette thématique, cela concerne 56 familles. Ce partenariat a aussi permis de répondre aux urgences grâce à une aide spécifique de la Fondation gérée directement par Solidarité Paysans.

Page 3

Assemblée Générale—suite

6) Les moyens mis à disposition pour l'ensemble de l'activité

L'engagement des bénévoles concerne le travail en binôme (Salarié /bénévole), l'animation et la gestion de l'association.
Il représente 9183 heures soit une augmentation de 14% par rapport à 2021. Les bénévoles représentent 5 emplois temps plein. En 2022, 10 salariés ont été présents soit 9 ETP (équivalent temps plein).

S'installer et s'épanouir : Mission possible ?

L'installation, des échanges à prolonger

Pascal Pommereul — SP 35

L'assemblée générale d'une association est un événement qui permet à ses adhérents de se retrouver, de faire le point sur le fonctionnement et de débattre sur des sujets d'actualité.
Cet après-midi du 13 avril fut riche d'informations et de remarques sur le thème de l'installation, décliné en trois parties que sont l'accès au foncier, le financement et la charge de travail.
Chaque thème a été introduit par une saynète humoristique, jouée par les bénévoles de tous les départements.

Les intervenants de la SAFER et de Terre de Liens ont mis l'accent sur la nécessité de faciliter l'accès au foncier pour les nouveaux entrants. Terre de Liens privilégie les projets bio et loue les terres. Une réflexion a émergée : « Il faudra sans doute à l'avenir différencier la propriété et l'usage ».
Un responsable du CMB a expliqué comment le financement d'un projet était aussi la rencontre avec un agriculteur autour d'un investissement qui fait sens dans le contexte actuel. Patrice Lemonnier bénévole à SP, a expliqué son rôle de représentant de Solidarité Paysans à la commission des structures.
Enfin les intervenantes de la MSA, de l'ADAGE et la psychologue du travail ont expliqué les ressorts autour de la charge mentale, de l'épuisement et donné quelques pistes pour y remédier.

Les adhérents ont apprécié la diversité et la qualité des intervenants. L'après-midi était dense, et a mis en évidence la complexité des questions liées à l'installation. Les échanges ont donné envie d'approfondir les sujets.

Attention car notre engagement peut nous amener à ne voir que le côté sombre de la profession. Heureusement beaucoup de paysans sont heureux et réussissent dans leur métier.

Paroles de bénévoles à l'assemblée générale — Bruno Servel — SP 56

André
SP 29

Josiane
SP 35

Francis
SP 56

Marie-France
SP 22

Quel est le sens de votre engagement à Solidarité Paysans ?

- Marie-France : « *C'est un bénévole qui m'a proposé de rejoindre l'asso. Comme conseillère à la Chambre d'Agriculture, j'avais déjà côtoyé des personnes en difficulté et pris conscience de mon intérêt pour les aider* »
- André : « Après *avoir bénéficié de l'accompagnement de SP, j'ai trouvé normal d'aider à mon tour ceux qui ont des problèmes* »
- Josiane : *« A la retraite, j'ai souhaité donner de mon temps libre à une asso qui aide et défend les agris dans la difficulté avec une approche très humaine »*
- Francis : *« J'ai toujours été au contact des agris en difficulté, en tant que salarié Chambre puis représentant confédération à la CDOA pendant 20 ans. Rejoindre SP a été une suite logique »*

Que vous apporte la journée de l'AG ?

- Marie-France : *« C'est important de savoir ce qui se fait au niveau régional et dans les autres départements. C'est aussi une journée qui renforce les liens entre bénévoles »*
- André : *« Cela permet d'avoir une vision globale des activités de l'asso et de partager une approche commune de notre engagement »*
- *Josiane* : *« J'apprécie de retrouver les bénévoles de toute la région et de faire communauté dans un esprit de bienveillance »*
- Francis : *« C'est l'occasion de s'intéresser à un sujet important et parfois peu abordé - comme la charge mentale au travail l'an dernier - et de l'approfondir collectivement »*

Réforme des tribunaux — Martial Philippe — SP 29

SP se mobilise contre les nouvelles règles des procédures collectives pour l'agriculture.

Le gouvernement propose de regrouper en un seul tribunal les procédures collectives (*) des tribunaux judiciaires (TGI) et des tribunaux de commerce en Tribunaux des Affaires Economiques (TAE). Cela signifie que les procédures collectives des agriculteurs seront traitées sur le même modèle que celles des artisans et commerçants. Dans la configuration des TAE les risques de liquidation seront majeurs. Pourtant le métier de paysan a ses singularités : l'agriculteur travaille avec du vivant (animal, végétal), il est tributaire des aléas climatiques et des saisons de production, il ne fixe pas son prix de vente dans la majorité des situations. L'agriculture est une activité civile et assimiler les agriculteurs à des entreprises commerciales, c'est condamner les paysans en difficulté. Le rôle de la justice est de protéger le justiciable et de donner une chance de pouvoir rebondir.

Ce projet de loi prévu pour début mai, envisage la mise en place d'une expérimentation de quatre ans : elle porterait sur neuf à douze tribunaux et en particulier ceux situés en zone d'élevage (probablement en Bretagne).

Pendant la phase d'expérimentation, les juges consulaires, non professionnels, seraient des artisans, des commerçants. Il n'y aurait pas d'agriculteurs. Et après ? Si les TAE sont généralisés il n'y aura pas de tribunaux composés exclusivement d'agriculteurs.

Comment et par qui seront nommés les juges ? Seront-ils issus d'une pluralité syndicale, d'une majorité Chambre d'Agriculture, du milieu para-agricole, juridique ou financier ? Comment seront-ils formés à la spécificité de la profession agricole, au droit rural, à l'environnement ?

De plus ces tribunaux auront également pour vocation de traiter tous les contentieux économiques. Une contribution sera demandée et pourrait atteindre 5% du litige (sauf procédure collective et aide juridictionnelle).

Pour éviter ces changements, notre mobilisation est importante auprès des sénateurs, des députés, des mandataires judiciaires. Il faut également y associer nos partenaires.

(*) Règlement amiable judiciaire, redressement et liquidation judiciaire